

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot,

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 14 Août.

L'année 1879 aura été une année exceptionnelle pour les conseils généraux. Plusieurs lois qui concernent l'enseignement ont été présentées au Parlement qui devaient appeler leur attention. Quelques-unes de ces lois sont même devenues définitives, comme celle qui crée des écoles normales primaires départementales de filles. Celle-ci surtout intéresse directement les assemblées appelées à contribuer à son exécution. Mais il y a surtout la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur, qui, avec son malheureux article 7, soulève tant de discussions religieuses et politiques, auxquelles beaucoup de conseils généraux, et notamment celui du Lot, se sont mêlés dès leur session d'avril. On sait que la majorité de ces conseils s'est formellement prononcée contre cet article. Ceux-là n'auront certainement pas changé d'opinion sur ce point, lorsque s'ouvrira leur session d'août.

Un journal souvent bien informé, la *Paix*, contient ce qui suit au sujet des conseils généraux :

Plusieurs journaux ont affirmé que M. le ministre de l'intérieur venait d'envoyer aux préfets une circulaire interdisant aux agents du gouvernement de laisser discuter aux conseils généraux aucun vœu relatif aux lois Ferry sur l'enseignement supérieur. Nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est complètement inexacte.

M. le ministre de l'intérieur n'a adressé aucune circulaire de ce genre aux préfets, et dans sa pensée, rien ne s'oppose à ce que les conseils généraux discutent et émettent des vœux relatifs aux lois Ferry.

Interprétant dans son sens le plus large la loi relative aux attributions des conseils généraux, M. le ministre de l'intérieur croit, au contraire, que les lois sur l'enseignement supérieur touchent par trop de points aux intérêts départementaux ou aux intérêts des communes pour que le gouvernement les considère exclusivement comme des lois politiques, et qu'il en interdise la discussion aux conseils des départements.

M. le ministre de l'intérieur s'est donc borné à recommander, de vive voix, à ses agents, de ne point laisser dégénérer la discussion, de la maintenir sur le terrain des intérêts locaux, et de prendre garde, dans certains départements où les passions politiques paraissent plus surexcitées, qu'elle ne s'égare en affectant un caractère exclusivement politique.

Le gouvernement tient, au contraire, à connaître exactement l'opinion du pays, et il considère que les conseils généraux sont à même de l'exprimer.

La *République française* contient de son côté, ce qui suit :

Nous avons sous les yeux le texte de la circulaire adressée par M. le ministre de l'intérieur aux préfets relativement aux conseils généraux. Cette circulaire ne présente qu'un intérêt administratif et ne touche en rien aux questions politiques qui préoccupent l'opinion publique.

M. Jules Simon a reçu de son ancien comité électoral de Reims, la lettre suivante, que le *Petit Nord* publie :

Monsieur le sénateur,
Nous avons été vos électeurs.
Permettez-nous, à ce titre, de vous exprimer nos regrets de vous voir prendre, dans la grande question qui passionne en ce moment le pays,

une attitude qui fait la joie de nos adversaires et qui semble avoir le caractère d'une opposition à la Chambre et au gouvernement.

Ne craignez-vous pas de susciter un conflit entre les pouvoirs de l'Etat, au moment où notre jeune République a besoin de rester unie et forte contre la coalition des cléricaux et des monarchistes ?

Cette crainte, nous l'avons, nous, et c'est pourquoi, au nom des comités démocratiques et des ouvriers de Reims, nous croyons devoir vous faire part de nos anxiétés et de nos alarmes.

Vous êtes désormais, monsieur le sénateur, absolument indépendant de nous; vous ne pouvez pas cependant vous regarder comme nous étant étranger, et vous vous arrêterez devant cette pensée que la ville de Reims puisse jamais se considérer comme déçue dans les espérances qu'elle avait placées en vous.

C'est dans cette confiance, monsieur le sénateur que nous vous prions d'agréer l'expression de nos hommages.

Pour le comité démocratique :

BENEFAIT président.

Pour le comité des ouvriers :

ESTEULLE président.

M. Jules Simon a répondu :

Paris, 7 août, 1879.

Messieurs,

Je reconnais parfaitement votre droit de vous préoccuper de mes votes et de me donner vos avis, pourvu que de mon côté je reste libre de voter suivant mes lumières et ma conscience. La loi de M. Jules Ferry contient dix articles. J'en vote neuf, sauf de légères modifications qui sont certainement des améliorations. Ces neuf articles renferment toutes les modifications à la loi de 1875, qui étaient réclamées par le parti républicain; toutes celles qu'avaient successivement proposées MM. Waddington et Bardoux. J'ai vu avec beaucoup de surprise et de chagrin M. Jules Ferry introduire, dans la proposition qu'il a faite à son tour, cet article 7, qui serait mieux à sa place dans une loi sur les associations ou dans une loi générale sur l'enseignement, car vous n'ignorez pas, puisque vous étudiez ces matières, que les congrégations non autorisées n'ont fondé aucun établissement d'enseignement supérieur. Cet article 7, s'il est voté, ne produira pas le résultat qu'on en attend; les élèves passeront d'une congrégation non autorisée à une congrégation autorisée et recevront le même enseignement; cependant nous aurons fourni aux ennemis de la République une arme qui sera dangereuse aux prochaines élections. C'est agir en véritables dopes.

Cet article, qui ne nous rapportera rien et qui peut nous coûter cher, est contraire à la liberté d'enseignement. Parmi ceux qui le défendent, les uns en conviennent très nettement et en prennent leur parti; les autres s'efforcent de le nier, en recourant à des subtilités. Pour moi, la question ne fait pas le moindre doute; après avoir défendu et réclamé pendant quarante ans, dans mes discours et dans mes livres toutes les libertés nécessaires et très spécialement, en ma qualité de philosophe, la liberté de penser, d'enseigner et d'écrire, il ne m'est pas possible de voter aujourd'hui contre elle. Je sais et je crois que, pour rester fidèle à mon

passé et à mes convictions, je suis menacé de perdre ce que je pouvais avoir d'influence dans mon parti et de popularité; mais je vous demande à vous-mêmes, à vous qui êtes d'honnêtes gens, ce que vous penseriez d'un homme qui sacrifierait ses opinions à son intérêt.

On répète que j'abandonne les écoles de l'Etat et que je deviens l'auxiliaire des écoles congréganistes. Il n'y a rien de plus faux; il n'y a rien non plus de moins exact que la plupart des comptes rendus des séances de la commission que je préside. La vérité est que je crois l'enseignement de l'Etat plus fort et moins menacé qu'on ne le dit, et que j'aime mieux le défendre en le réformant et en lui donnant les millions dont il a besoin, qu'en faisant contre ses concurrents des lois préventives et, par conséquent, oppressives.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'assurance de ma considération.

JULES SIMON

Une grosse nouvelle est arrivée de Pesth. Le *Lloyd* de Pesth, organe habituel du comte Andrassy, et dont le directeur est en relations personnelles et intimes avec le chef du ministère commun, a annoncé que le voyage du comte Andrassy à sa terre de Térébes ne doit pas être considéré comme un voyage de congé, mais comme la préface de la retraite définitive du comte. Ce journal ajoutait que le comte Andrassy fait préparer son palais de Buda de manière à y passer l'hiver. La nouvelle, arrivée à Vienne, y a causé une grande surprise.

On lisait, ces jours derniers, dans les journaux viennois que les changements à opérer dans le ministère autrichien par suite des élections générales ne se feraient pas avant le 20 de ce mois, quand l'empereur serait de retour dans la capitale. Nul ne parlait de la retraite du comte Andrassy. Il paraît qu'en quittant Vienne, le premier ministre n'avait pas laissé soupçonner son intention de se retirer.

Le comte a-t-il voulu que la première nouvelle vint de Pesth, et fût donnée par le journal qui est son organe? Se retire-t-il des affaires pour raison de santé, ce qui est en ce moment l'explication officielle à Vienne? Sa démission est-elle, au contraire, causée par une divergence d'opinion, dont on parle, entre lui et le ministre de la guerre? Se fait-il, dans la question de l'occupation sérieuse et solide du sandjak de Novi-Bazar, le représentant du parti hongrois, hostile à cette occupation, contre le parti militaire et le parti slave, qui désirent fortifier et consolider la situation militaire et politique prise dans cette région par l'Autriche-Hongrie? Telles sont les questions que suggère, d'après le *Temps*, la démission annoncée du comte Andrassy. On ne pourra y répondre, dit ce journal, que dans quelques jours, et après avoir résolu cette question préliminaire: la démission du comte Andrassy est-elle un fait authentique, est-elle sérieuse, est-elle définitive ?

INFORMATIONS

La France publie la nouvelle suivante :

Grande émotion au ministère des travaux publics. Un chef de division, M. R..., a été arrêté ce

matin sous l'inculpation de faux en écriture, et écroué.

D'après le *Voltaire*, le coupable serait un chef de bureau du ministère du commerce, M. Radouant, qui aurait commis des détournements considérables avec des complices non encore connus. M. Radouant aurait été arrêté hier matin, à dix heures, à son domicile, sur l'ordre de M. Macé, chef de la sûreté.

La *Gazette des Tribunaux* se borne à la mention suivante :

Un des employés supérieurs d'un ministère très important a été arrêté ce matin, sous l'inculpation de faux en écriture.

A la suite de l'interrogatoire qu'on lui a fait subir, cet employé a été écroué.

Renseignements pris on affirme que le ministère dont il s'agit n'est pas le ministère des travaux publics.

Le coupable est bien M. Radouant, chef de bureau de l'agriculture, qui a été d'abord révoqué et ensuite arrêté sur la plainte déposée au parquet par M. Tirard.

L'inculpation porte sur des faux commis dans la comptabilité publique pour dissimuler des détournements de fonds au préjudice de l'Etat et à son profit personnel.

Au concert Bellecourt, à Lyon, un orchestre de tziganes a joué la *Marseillaise*. Dès les premières mesures, une bordée de sifflets éclata en même temps que les cris : « Assez! assez? » Le public, qui stationnait en dehors des barrières, applaudissait.

Le concert a été interrompu. C'était d'ailleurs le dernier morceau.

Des groupes se formèrent et quelques altercations survinrent. Un de siffleurs a été conduit au poste. Il n'y a pas eu d'autre incident.

On lit dans le *Soleil* :

On a annoncé, puis démenti tour à tour, un voyage de M. le comte de Chambord à Genève ou à Londres, où il se rencontrerait avec un certain nombre de ses amis de France. Ce qui paraît être aujourd'hui hors de doute, c'est que beaucoup de notabilités légitimistes vont, dans quelques jours, partir pour une ville étrangère que l'on ne désigne pas encore, où elles se rencontreront avec le chef de la maison de Bourbon.

Dimanche a eu lieu à Corte (Corse), l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. Palazzi, bonapartiste. Voici le résultat du scrutin :

M. Guelfissi, républicain... 533 voix (élu).

M. Filippini, bonapartiste. 504 voix.

M. Filippini est l'un des hommes les plus considérables de la Corse, par sa famille et sa fortune.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER PAR L'ÉTAT.

(2^e article). (1)

LES INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES.

Il y a huit jours nous reprenions ici notre campagne commencée, il y a dix-huit mois, contre cette fatale idée du rachat des chemins de fer par l'Etat. C'étaient, dans ce premier article, uniquement les grands intérêts économiques et politiques de la société qui nous préoccupaient.

(1) Voir le numéro du 12.

Jamais nous n'admettrons qu'une extension aussi vaste du rôle de l'Etat, dans un pays où l'opinion publique est mobile, où les partis sont très-exclusifs et prompts à la curée, où les fonctions ont peu de stabilité, jamais nous n'admettrons qu'une extension aussi démesurée des attributions gouvernementales soit favorable à la liberté, à l'indépendance des citoyens.

Laissons aujourd'hui ce terrain ; plaçons-nous à un point de vue plus restreint, celui des porteurs de titres. Quel est le sort que leur promet où dont les menace la Commission législative qui a soulevé inopinément cette question du rachat de nos grandes lignes de chemins de fer ? Est-ce un cadeau qu'elle va leur faire ? Est-ce une perte qu'elle va leur imposer ? Cette question mérite d'être examinée de près. Jusqu'ici nous n'avons pas en main des renseignements assez précis et assez récents pour déterminer en chiffres exacts la situation nouvelle qui serait faite dans ce projet à chaque compagnie ; nous pouvons néanmoins, dès maintenant, donner des indications utiles.

Le premier effet produit sur l'opinion publique par l'annonce qu'une commission parlementaire s'occupait du rachat des chemins de fer, ce premier effet a été subit et considérable. Dans la Bourse de lundi dernier les principales de ces actions fléchirent d'une manière notable : le Nord et l'Orléans d'une douzaine de francs, le Lyon de 7 fr. 50 ; dans la Bourse suivante, celle du mardi, cette baisse redoubla et devint un véritable effondrement. Le Nord baisse de nouveau de 53 francs, l'Orléans de 47 fr. 50, le Lyon de 27 fr. 50, le Midi de 23 fr. 75, l'Est de 13 fr. 75, l'Ouest de 10 francs. Chose curieuse, les actions des compagnies qui, comme nous allons le montrer tout à l'heure, auraient le plus à perdre au rachat (l'une d'elles serait complètement ruinée par le rachat dans les conditions où l'entend la Chambre) sont les actions qui ont le moins baissé. Au contraire, les actions des compagnies pour lesquelles le rachat ne saurait s'exercer qu'en profitant à leurs actionnaires ont été le plus frappées, ce qui prouve que le public se laisse prendre à une panique et qu'il n'entend rien à ces questions. A la suite des actions de chemins de fer et entraînés par elles, tous nos fonds publics ont notablement fléchi.

Faisons une remarque qui est triste, mais nécessaire. C'est la deuxième fois depuis six mois que l'incurable légèreté de nos commissions législatives inflige au crédit public, au marché des valeurs mobilières les plus violentes secousses. Des Chambres prudentes et expérimentées n'agissent pas avec cette étourderie. Mais la Chambre actuelle n'est, dans les questions économiques, ni expérimentée, ni prudente ; nous avons eu bien des fois l'occasion de le dire, dans les questions économiques et financières, elle est simplement incompétente, tour à tour pusillanime, comme dans la question de la conversion ou des traités de commerce, et téméraire, comme dans la question du rachat des voies ferrées. Toutes ces inconséquences nuisent singulièrement au crédit de la Chambre. Ajoutons que les députés, pris isolément, n'ont pas pour leur mandat tout le respect qu'ils devraient avoir ; tous ou presque tous se précipitent avec ardeur vers les fonctions d'administrateur de quelque société anonyme. Nous écrivions, il y a juste deux ans, ici même, un article intitulé *Financiers et politiques*, où nous condamnions sévèrement cette manie des membres de la Chambre. Le mal — et c'est un mal sérieux — s'est accru depuis lors. Il ne s'est pas fondé, depuis quelques années, une grande société de banque, de travaux publics, d'assurance, qui ne contint dans son sein trois ou quatre députés ou sénateurs, et quelque ancien ministre. Ajoutons qu'en général ces députés, ces sénateurs, ou ces anciens ministres, qui s'immiscent ainsi dans des sociétés de spéculation, ne sont pas, pour la plupart, qualifiés par leurs études et par leurs antécédents pour une semblable tâche. On les prend par ostentation, parce que leurs noms figurent avec quelque éclat dans des prospectus, ou bien encore parce qu'on recherche en eux quelque appui dans le parlement. Ces honorables membres, avec la conscience la plus pure du monde, nous n'en doutons pas, se fourvoient et se compromettent. Ils compromettent en même temps le Parlement en leurs personnes.

Cette digression était nécessaire ; il est singulièrement regrettable, nous le répétons, qu'à deux époques différentes, des commissions législatives aient donné inutilement au marché des valeurs mobilières un violent ébranlement.

Revenons maintenant au sujet particulier de cet article : supposons que, malgré toutes les raisons d'ordre politique et économique qui s'opposent au rachat des chemins de fer par l'Etat, la Chambre vote cette grande mesure dans les conditions qui semblent adoptées par sa commission ; supposons, en outre, que le Sénat — ce qui pour le moment n'est pas admissible — sanctionne un vote aussi imprudent ; quelles en seraient les conséquences pour les porteurs de titres ? Si nous cherchons l'effet produit à la Bourse, dans les derniers huit jours, nous voyons que les obligations des grandes lignes ont à peine reculé de 4 ou 5 francs, ce qui est une baisse insignifiante, quoique légèrement supérieure à celle de nos fonds d'Etat dans le même laps de temps (1). Le public des obligataires a eu raison de ne pas trop s'étonner ; le paiement des intérêts qui lui sont dus serait à peu près aussi assuré après le rachat qu'avant, quoique, en ce qui nous concerne, nous trouvons que la situation même des obligataires est meilleure avant le rachat qu'elle ne le serait après : aujourd'hui ils ont deux débiteurs, les Compagnies d'abord, puis l'Etat qui est leur garant. Après le rachat, ils n'auraient qu'un seul débiteur, l'Etat ; qu'un seul gage, les ressources générales du budget ; on ne leur octroierait pas, en effet, vraisemblablement de pri-

vilégé sur le réseau ; or, dans notre opinion, le rachat des chemins de fer compromettrait singulièrement les finances nationales et détruirait à bref délai l'équilibre de nos budgets. Si nous étions obligataires, nous préférierions donc le *statu quo*, c'est-à-dire qu'il nous plairait davantage de conserver deux débiteurs : la Compagnie d'abord, principal obligé, l'Etat ensuite, garant.

Si les cours des obligations n'ont été que médiocrement affectés par l'annonce du projet de rachat, on a vu plus haut qu'il n'en a pas été de même des actions : celles-ci ont notablement faibli dans les bourses de lundi et de mardi, mais dans des proportions très inégales. Par un sentiment naturel, qui procède de l'instinct, mais qui en cette occasion manquait de justesse, la panique s'est attaquée surtout aux titres qui jouissaient de la plus haute prime au-dessus des cours d'émission : ainsi les actions du Nord, qui étaient cotées de 1,520 francs à 1,525 fr., ont perdu en deux bourses 65 fr. ; l'Orléans, qui se cotait 1,215 fr., n'a pas perdu moins de 70 fr., si l'on compare les plus hauts cours d'il y a quinze jours à celui de clôture mardi dernier ; le Lyon, qui valait 1,175 fr., a fléchi de 35 francs en deux jours ; le Midi, qui se cotait au plus haut à 880 fr., n'a perdu que 25 fr. environ ; l'Est, qui ne valait que 745 fr. avant le bruit de rachat, n'a baissé que de 20 francs ; plus heureux, l'Ouest, qui valait 790 francs, il y a une dizaine de jours, n'a subi qu'une dépréciation de 15 fr. d'après son cours de clôture mardi.

Eh bien ! ces proportions prouvent que le public se rend fort mal compte des effets que le rachat, dans les conditions adoptées par la Commission législative, aurait sur le sort des diverses compagnies. Quoique nous ne puissions pas encore nous livrer à des calculs précis, — que nous ferons un jour, — dès maintenant il nous est possible de dire qu'une des compagnies serait presque totalement ruinée par le rachat, c'est celle de l'Ouest. Nous ne croyons pas que les actions de l'Ouest pussent, après le rachat, dans les termes qu'admet la Commission, valoir plus de 300 ou 350 fr. ; elles perdraient au moins la moitié, peut-être les deux tiers de leur valeur ; ce serait pour elle une ruine presque absolue. Ajoutons que le mode de rachat adopté par la Commission est peut-être conforme au texte des conventions, mais qu'il est contraire à leur esprit et qu'il constituerait le comble... de l'injustice. Il est même possible que nous exagérons en disant qu'après le rachat les actions de l'Ouest vaudraient 300 ou 350 francs ; il se pourrait qu'elles ne valussent absolument rien, qu'elles ne rapportassent pas un centime et qu'elles fussent rejointes par les actions des Charentes ; en tout cas, il n'est pas douteux qu'elles ne fussent perdues la moitié, tout au moins les deux tiers de leur valeur actuelle. Après l'Ouest, la compagnie qui serait la plus touchée, mais dans des proportions beaucoup moindres, ce serait l'Est. Nous croyons que la valeur des actions de cette Compagnie serait aussi atteinte, mais nous ne pouvons aujourd'hui déterminer dans quelle mesure. L'Orléans viendrait après : le rachat enlèverait vraisemblablement à ses actions une certaine part de leur revenu, 2 ou 3 francs, peut-être 4 ou 5 ; mais comme compensation, la capitalisation de ce revenu, devenu désormais une annuité fixe sur l'Etat, se ferait à un taux plus avantageux pour les actionnaires, de sorte que ceux-ci, s'ils perdaient quelque chose en revenu, gagneraient quelque chose en capital. La compagnie du Midi serait dans une situation analogue, un peu plus favorable toutefois ; nous croyons que les actionnaires de cette ligne gagneraient plutôt au rachat qu'ils n'y perdrait. Quant aux actions du Nord et de Lyon, — il n'y a sur ce point aucun doute, — le rachat, opéré actuellement et dans les termes qu'admet la Commission, leur serait très avantageux ; elles y gagneraient en revenu et encore plus en capital ; la plus-value pour ces titres serait sans doute de plusieurs centaines de francs. Que les actionnaires du Lyon et du Nord ne se félicitent pas, cependant, outre mesure ; car il est certain que, dans ces conditions, on ne les rachètera pas, l'Etat y perdrait trop, il est à craindre, au contraire, que par un système prémédité d'avances, de tracasseries et de charges, l'Etat ne s'efforce de déprécier ces chemins afin de les racheter plus avantageusement. Comme le disait, dans un entretien familier, un membre important de la Chambre, on voudrait arriver à faire jouer pour les compagnies du Nord et de Lyon le système de la garantie d'intérêts. L'Etat français semble vouloir se conduire vis-à-vis des chemins de fer comme l'a fait l'Etat italien, comme le fait l'Etat espagnol.

Quels sont les motifs qui nous ont fait dire que, dans les combinaisons actuelles de rachat, les actionnaires de l'Ouest seraient ruinés ou à peu près ; que ceux de l'Est perdraient vraisemblablement ; que la situation des actionnaires de l'Orléans et du Midi ne serait pas sensiblement affectée ; que celle des actionnaires du Lyon et du Nord deviendrait, au contraire, si le rachat était immédiat, singulièrement favorable ? Ce motif, le voici : d'après les conditions de rachat qui sont adoptées par la Commission, quand une compagnie de chemins de fer a reçu de l'Etat beaucoup d'avances à titre de garanties d'intérêt, quand ces avances dépassent la valeur de son matériel, quand, d'ailleurs, cette compagnie recourt chaque année considérablement à la garantie de l'Etat pour le service de ses obligations, on peut être sûr que le rachat ruinera les actionnaires de cette compagnie. Au contraire, quand il s'agit d'une compagnie comme le Lyon et le Nord, qui n'ont jamais recouru à la garantie de l'Etat, le rachat lui sera très-favorable, parce que l'Etat devra lui servir une annuité équivalente à son revenu annuel, et qu'en outre il devra lui racheter, à dire d'expert, son matériel. Dans ces conditions, la compagnie bénéficiera de toute la valeur de ce matériel, elle pourra distribuer cette valeur à ses actionnaires, qui percevront en outre une annuité sur l'Etat égale à la moyenne de leur revenu, pendant les sept dernières années : voilà pourquoi le rachat immédiat enrichirait les actionnaires du Nord et du Lyon et ruinerait ceux de l'Ouest.

Ce qui a transpiré du rapport de M. Wilson sur le rachat immédiat de l'Orléans est la démonstration de ce que nous venons de dire. Les lignes de la compagnie sont divisées en deux catégories : celles qui ont plus de quinze ans d'exploitation (1) et celles qui ont moins de quinze ans : pour les premières, le rachat s'opère moyennant une annuité égale au montant du revenu moyen pendant les dernières années, annuité qui a la même durée que la concession ; pour les lignes de la seconde catégorie, le rachat s'opère moyennant un capital égal aux frais de premier établissement ; enfin, il est fait compensation des sommes dues par la compagnie à l'Etat pour les avances faites à la compagnie à titre de garantie d'intérêts, et des sommes que l'Etat doit à la compagnie pour le prix du matériel ; quand ces deux sommes s'équilibrent, comme c'est le cas pour l'Orléans (il ne s'en faut que de 1,270,000 fr.), la situation est facile, les deux sommes s'annulent l'une l'autre ; quand, au contraire, la compagnie doit beaucoup plus à l'Etat pour les avances faites à titre de garanties d'intérêt, que ne vaut le matériel qu'elle possède, — ce qui est le cas de l'Ouest, — alors l'Etat retient la différence sur le prix des lignes ayant moins de quinze ans d'exploitation, ou même sur l'annuité qu'il sert pour les lignes ayant plus de quinze ans d'exploitation ; et voilà pourquoi une compagnie peut se trouver absolument ruinée par ce mode de rachat : c'est, nous le répétons, ce qui arriverait probablement à l'Ouest.

D'après ce que l'on sait du rapport de M. Wilson, l'Etat paierait à la Compagnie d'Orléans : 1° Pour les lignes ayant plus de quinze ans d'exploitation, une annuité de 80,105,000 fr., devant durer jusqu'en 1956 ; on ajoute que cette annuité est, dès à présent, couverte par les produits de la compagnie ; 2° Pour le prix d'établissement des lignes ayant moins de quinze ans et pour le chemin de fer de petite ceinture, un capital de 69,234,000 fr. une fois payé. Quant au matériel d'exploitation, il vaut 216 millions 1/2 de francs ; mais, d'autre part, il est totalement absorbé par la créance de l'Etat sur la compagnie, du chef de la garantie d'intérêts. Cette créance de l'Etat, en effet, en capital et avec les intérêts à 4 0/0, monte à 217,670,000 fr. ; d'où il résulte que la compagnie d'Orléans devrait de ce chef 1,270,000 fr. à l'Etat.

En ce qui concerne la Compagnie d'Orléans, cette combinaison ne serait pas désastreuse, quoique nous pensions que la Compagnie dut y perdre quelque chose en revenu ; néanmoins, avec les produits de son domaine particulier et de ses réserves, il nous semble qu'elle ne perdrait que quelques francs de revenu par action, au maximum 5 ou 6 fr.

Le fait caractéristique de ce système de rachat, c'est la liquidation immédiate du compte de garantie d'intérêts. On sait que les avances faites par l'Etat à titre de garantie d'intérêts portent, au profit de l'Etat, un intérêt de 4 0/0 et sont remboursables sur les premiers excédants des lignes de la Compagnie, et, au pis aller, sur la valeur du matériel de la Compagnie à l'expiration de la concession. Ces avances, qui ne doivent pas durer plus de 50 ans, ne sont donc pas un don gratuit, comme le croit naïvement le public. Nous avons soutenu plusieurs fois ici que le public se trompait absolument sur le caractère de la garantie d'intérêts. Ce système, qu'il croit avantageux aux compagnies, leur est, au contraire, fort préjudiciable ; il les ruine à la longue ; seulement, dans l'esprit des contrats primitifs, cette ruine ne devait arriver pour les compagnies qu'à l'expiration des concessions, par la perte complète de leur matériel, pour les compagnies du moins qui ont reçu beaucoup d'avances de ce genre. Malheureusement l'esprit des contrats n'est peut-être pas absolument conforme à la lettre. Si, sous prétexte de rachat, l'Etat peut liquider dès maintenant le compte de garantie d'intérêts des compagnies, une d'entre elles sera tout à fait ruinée, celle de l'Ouest ; d'autres seront plus ou moins affectées.

Ajoutons que ces procédés, en admettant qu'ils ne violent pas ouvertement le texte des conventions, seraient néanmoins d'une monstrueuse iniquité. Un Etat qui se respecte, qui tient à sa réputation de loyauté, n'y doit pas recourir.

Nous avons voulu aujourd'hui, à la suite de la panique qui a si fort déprécié au commencement de cette semaine les actions des compagnies de chemins de fer, nous avons voulu rechercher d'une façon approximative les résultats du projet qui a la faveur de la commission de la Chambre. La panique du public est, en définitive, bien fondée, non pas peut-être pour les actions du Nord et du Lyon, ni même pour celles de l'Orléans et du Midi, mais à coup sûr pour celles de l'Est et surtout pour celles de l'Ouest.

Il nous paraît, d'ailleurs, à peu près certain que le projet de rachat des chemins de fer n'a pas de chance sérieuse de prévaloir actuellement dans les deux Chambres. Il n'en est pas moins regrettable que l'activité étourdie et brouillonne de nos députés aille à la légère soulever de pareilles questions. Il faudrait une témérité sans égale, dans l'état actuel de nos finances, pour se lancer dans une semblable aventure ; mais il y a des hommes qui se plaisent dans les entreprises téméraires, surtout quand personnellement ils ne souffriraient pas de leur échec.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

(Economiste français).

(1) L'analyse très-succincte du rapport de M. Wilson que nous trouvons dans le *Temps*, dit quinze ans de concession ; cela aggraverait singulièrement la situation des compagnies, mais nous croyons qu'il s'agit de quinze ans d'exploitation.

CHRONIQUE LOCALE

A cause de la fête de l'Assomption, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas samedi.

Le *Journal officiel* promulgue la loi qui autorise la répartition de fonds de 4 millions de francs, destiné à venir en aide aux départements en 1880.

Suit le tableau de cette répartition, duquel il résulte que la part revenant aux départements du midi est la suivante :

Lot, 50,000 fr. ; Ariège, 181,000 fr. ; Aude, 12,000 fr. ; Aveyron, 70,000 fr. ; Hautes-Pyrénées, 82,000 fr. ; Pyrénées-Orientales, 94,000 fr. ; Tarn, 25,000 fr.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets une importante circulaire.

La commission établie près de ce ministère, à l'effet de connaître les conditions d'un bon fonctionnement du crédit mobilier agricole, désire être édifiée sur l'étendue des besoins des populations rurales à ce point de vue.

M. Tirard adresse, en conséquence, aux préfets un questionnaire qu'ils remettront aux conseils généraux à l'ouverture de leur session, avec l'espoir qu'ils ne se sépareront pas avant d'avoir voté une réponse.

Plusieurs journaux ont semblé croire qu'il s'agissait de la fondation d'une institution spéciale de crédit ; nous-mêmes nous avons pu être induits en erreur : il ne s'agit, disons-le, que du crédit en général dans son acception ordinaire, du crédit considéré comme un moyen de favoriser l'esprit d'entreprise et de développer les transactions.

DISTRIBUTION DES PRIX

à l'Ecole communale de Cahors.

La fête était belle chez les Frères, mardi. Ils distribuaient les prix à leurs meilleurs élèves, et une société des plus nombreuses s'était jointe à eux pour rendre la solennité plus imposante. M. Marion, inspecteur d'Académie, occupait le fauteuil présidentiel ; à ses côtés M. le préfet et M. le président du tribunal civil, et un grand nombre d'amis de l'Etablissement.

M. l'inspecteur d'Académie a prononcé une excellente allocution remplie de conseils aux enfants du peuple, qui ne doivent jamais rougir de leur berceau, aussi modeste qu'il soit, qui doivent s'élever par le travail et la conduite. L'orateur a donné l'exemple des Etats-Unis, où un enfant du peuple, garçon tailleur, a su s'élever par son mérite et ses vertus aux plus hautes fonctions de l'Etat.

Tout cela dit simplement, dans un langage aimable et bien à la portée de son jeune auditoire, a produit le meilleur effet et M. Marion a été fréquemment interrompu par les applaudissements.

La musique militaire a fait entendre la *Marseillaise*, et après des exercices littéraires de divers genres, la proclamation des lauréats a eu lieu. Ne quittons pas cet Etablissement si bien dirigé, sans adresser aux Frères, tous nos compliments pour leur belle exposition de plans, lavis, dessins d'ornement, dessins figure, et ouvrages de toute sorte, qui prouvent combien le temps est bien employé à l'Ecole communale de Cahors.

Le *Journal officiel* indique le résultat du concours général entre les lycées et collèges des départements. La comparaison entre les copies des élèves des départements et celles des élèves de Paris, montre que les élèves des lycées et collèges de province ont eu plusieurs fois, une supériorité marquée sur leurs jeunes rivaux de Paris. Nous nous bornons à reproduire ce tableau, le seul qui ne soit pas encore connu.

Mathématiques. — 1^{er} Alger ; 2^e Paris ; 3^e Paris ; 4^e Grenoble ; 5^e Paris ; 6^e Paris ; 7^e Alger ; 8^e Paris ; 9^e Douai ; 10 Bordeaux.

Physique. — 1^{er} Lille ; 2^e Bordeaux ; 3^e Bordeaux ; 4^e Nancy ; 5^e Paris ; 6^e Paris ; 7^e Marseille ; 8^e Paris ; 9^e Paris ; 10^e Reims.

Dissertation française. — 1^{er} (ex æquo) Pau et Paris ; 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e Paris ; 7^e collège d'Auxerre ; 8^e Paris ; 9^e Angoulême ; 10 Paris.

Mathématiques élémentaires. — 1^{er} prix, Pau ; 2^e prix, Saint-Etienne ; 1^{er} accessit, Rennes ; 2^e Paris ; 3^e collège de Cognac ; 4^e Paris ; 5^e Paris ; 6^e Paris ; 7^e Tours ; 8^e Dijon.

Dessin. — A la suite d'un concours établi dans chaque académie entre les élèves des lycées et collèges du ressort pour le dessin di-

(1) Cet article était écrit avant la bourse de mercredi, où les obligations de chemins de fer ont éprouvé une perte assez notable, qui, pour plusieurs d'entre elles, a été d'une dizaine de francs depuis l'annonce du rachat.

MM. les recteurs ont envoyé les deux premières copies couronnées. Un modèle uniforme avait été donné pour Paris et les départements.

1^{er} Paris; 2^e Besançon; 3^e Dijon; 4^e collège d'Epinal; 5^e collège de Béziers; 6^e Paris; 7^e Reims; 8^e collège d'Annecy; 9^e Cahors; 10 Arigon.

Géographie. 1^{re} Montpellier; 2^e Constantine; 3^e Paris; 4^e Valenciennes; 5^e et 6^e Paris; 7^e Carlebec; 8^e Rennes; 9^e Paris; 10 Orléans.

Classe de Rhétorique, Discours latin. — 1^{er} et 2^e Paris; 3^e Sens; 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, et 10^e Paris.

Histoire — 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e Paris; 6^e Saint-Quentin; 7^e, 8^e Paris; 9^e Montpellier; 10^e Paris.

COUR D'ASSISES DU LOT

Dans la première audience, on a jugé le nommé Tournaben (Jacques), accusé d'avoir participé à l'émission de faux billets de banque; il a été condamné à 6 ans de travaux forcés. L'accusé, après la cour d'assises devra passer en conseil de guerre, sous l'inculpation de désertion. Boyer, le co-accusé de Tournaben, a été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité.

Ministère public : M. de Cardenal; Défenseur : M^e Lorguie.

LE DRAME DE LA RUE FONDUE.

Affaire Viguié. — Assassinat.

Audience du 12 août (suite).

L'audience est reprise à 4 heures.

M. le Procureur de la République prononce son réquisitoire. Nous n'entreprendrons pas de faire l'analyse; c'est certainement un des plus beaux que M. Valler ait soutenus. M. le Président, dans son résumé, l'a apprécié en ces termes flatteurs : « Grande modération, grande logique et véritable éloquence. »

A 8 heures, M. Pouzet a pris la parole. A 11 heures, il défendait encore pied à pied son client. Avec une rare facilité de parole, l'avocat s'est attaché surtout à détruire les appréciations des hommes de l'art, et il n'a pas tenu à lui que la loi ne s'élevât dans l'esprit des jurés, tant il a, auteurs en mains, cherché à démontrer l'erreur des docteurs et des vétérinaires. Toutes les ressources de l'art de la défense, M. Pouzet les a servi à merveille, et sa péroraison a été des plus émouvantes.

A minuit, le Jury entrât dans la salle des délibérations. Il en ressort bientôt rapportant un verdict de culpabilité, qui écarte la préméditation et est mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

Vignier, l'assassin de Marie Gamel, est condamné à 7 ans de travaux forcés. Le condamné reste impassible comme durant tous les débats. Il était près de une heure du matin; la foule est énorme dans la salle et aux abords du Palais.

Est nommé sous-lieutenant :

An 3^e de ligne (2^e tour) M. Macheron adjoint au 7^e.

Par arrêté du ministre des postes et télégraphes, en date du 8 août courant, Mlle Verdier, opératrice du télégraphe à Mauriac (Cantal) a été nommée receveuse à St-Matré, en remplacement de M. Pradié, mis en disponibilité.

MARCHÉ-FOIRE D'ASSIER.

Le 17 août étant cette année un dimanche, grand marché-foire d'Assier est renvoyé au lendemain lundi.

Les propriétaires sont invités à y conduire leurs bestiaux et à y apporter leurs grains; les marchands à venir comme aux foires précédentes faire leurs achats.

Les éleveurs de chevaux, mules, mulets et ânes sont aussi avisés qu'à l'avenir de nombreux acheteurs viendront faire des acquisitions importantes de ces animaux aux foires d'Assier.

Plusieurs vétérinaires diplômés se tiendront sur le champ de foire des chevaux à la disposition des acheteurs.

On annonce que l'un des premiers projets que le gouvernement va soumettre aux délibérations de la nouvelle section de législation du conseil d'Etat, aura trait à la création de caisses d'épargne postales. D'après la teneur du projet ministériel, chaque bureau de poste serait transformé en caisse d'épargne ouverte chaque jour aux déposants,

Les facteurs ruraux seraient les intermédiaires entre les populations des campagnes et le bureau central.

On écrit d'Auch :

« Le phylloxera qui, depuis deux ans environ, a fait son apparition dans l'arrondissement de Lectoure, a, cette année, étendu ses ravages sur plus de quatre-vingts hectares; il s'avance rapidement vers l'Est et le Sud; et si l'on ne prend des mesures énergiques pour arrêter ses progrès, les autres arrondissements ne tarderont pas à être atteints et les populations privées de leur principal revenu. »

On écrit de Touffailles au *Courrier de Montauban* :

« L'année dernière, le 6 août, notre commune et bien d'autres subissaient de terribles dégâts : en quelques instants l'ouragan enlevait le produit de nos vignes, inondait les regains de nos prairies, sillonnait par de profonds ravins nos coteaux, et comblait nos maïs dans la plaines-rivière. »

« Hier, 6 août, à la même heure, et comme anniversaire, l'orage a éclaté sur nos têtes; la foudre est tombée sur le clocher de notre église, qui est assez élevé, et l'angle du côté du midi a été démolie; les débris sont tombés sur le toit. Le fluide électrique a pénétré dans l'intérieur de la nef, où il a produit aussi des dégâts, surtout au mobilier. Au total, c'est pour nous un dommage évalué à plus de 2,000 fr. »

« L'éclat de la foudre a été si violent, que les habitants du village, situé à plus de 300 mètres de l'église, ont cru tout d'abord que leurs maisons s'écroulaient. »

Une véritable nuée de chenilles s'est abattue à Bordeaux, sur les allées de Boutaut, formant comme un espèce de rideau et barrant entièrement le chemin à une assez grande hauteur.

Ces myriades d'insectes, longs de un à deux centimètres environ, semblaient pris dans une sorte de toile d'araignée qu'il était fort difficile, pour ne pas dire impossible de franchir.

Une brave femme, qui a voulu traverser cette haie vivante, a été littéralement couverte de ces bêtes, et elle ne serait jamais parvenue à s'en débarrasser si l'on n'était venu à son secours.

Une dizaine d'arbres des allées ont eu leur feuillage entièrement ravagé; et il est à craindre, dit la *Victoire*, si le nuage se transporte plus loin, que les jardins de ce quartier aient beaucoup à souffrir. La fumée seule ou le pétrole pourront avoir raison de ces malfaisantes bêtes.

Voici d'après les derniers rapports des préfets, adressés au ministère de l'agriculture et du commerce, la situation des récoltes :

Nord et Ouest. — Dernières chaleurs très favorables. La récolte, qu'on croyait compromise, donnera certainement une bonne moyenne.

Midi de la France. — Les blés coupés ont pu être rentrés dans de bonnes conditions.

Lot et Garonne. — Moissons presque terminées. Les vins ont une belle apparence. La récolte satisfera les vigneron.

Dordogne. — Grâce à plusieurs orages, les betteraves donnent les plus belles espérances.

Gironde. — En ce qui touche les vins, la chaleur et la sécheresse ont réparé le mal. Les vendanges n'auront lieu qu'au commencement ou à la fin d'octobre.

AVIS.

Le public est prévenu que l'*Etablissement de Douches et Etuves*, fondé par le docteur SABATIÉ, Cours Fénélon, à Cahors, est toujours en pleine activité.

AVIS.

Mlle PRUNIÉRAS, sous maîtresse dans un pensionnat de Bordeaux, utilisera ses vacances

en donnant des leçons à de jeunes demoiselles, soit au domicile de leurs parents, soit au sien propre, situé rue Brives, à Cahors.

Pour la chronique locale, A. Layout.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les vacances du conseil d'Etat pour l'année 1879 commenceront le 15 août prochain et finiront le 15 octobre.

Pendant les vacances, le conseil d'Etat sera divisé en deux sections :

1^o Section de la législation, de la justice, des affaires étrangères, de l'intérieur et des cultes, de l'instruction publique et des beaux-arts;

2^o Section des finances, des postes et télégraphes, de la guerre, de la marine et des colonies, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

La Monnaie de Paris vient de livrer les médailles de bronze destinées aux lauréats de l'Exposition universelle.

Ces médailles seront prochainement remises aux titulaires.

Bourse de Paris

Cours du 14 Août.

Rente 3 p. %	82 80
— 3 p. % amortissable	85 00
— 4 1/2 p. %	114 90
— 5 p. %	116 60

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 13 août	CLOTURE précédente
Banque de France	3.130 »	3.130 »
Credit foncier	882 80	883 75
Orléans-Actions	1.175 »	1.175 »
Orléans-Obligations	385 »	386 »
Suez	725 »	725 »
Italian 5 %	79 »	79 25

On demande une place de précepteur interne ou externe, pour quelqu'un qui a été longtemps chargé d'éducatons particulières. — S'adresser à M. l'abbé Maury, chanoine, à Cahors.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de juillet.

Miscellanées. — La ville en interdit. **Voyages.** — Voyage en Mongolie et au Thibet. **Souvenirs dramatiques.** — Joë Grimaldi. La pantomime au théâtre de Sadler's Wells. **Etudes d'histoire et de mœurs au XVIII^e siècle.** — Le comte de Lauragais et Sophie Arnould, d'après de nouveaux documents. **Romans.** — *Nouvelles.* — Une dette de reconnaissance. **Variétés.** — Critique littéraire. — Les reporters de la presse anglaise. **Variétés.** — Sour Dora. — Chronique scientifique. — Pensées diverses.

Correspondance de la *Revue Britannique.*

Correspondance d'Allemagne. — L'évolution du gouvernement. — Le pont de la Belle-Alliance. — Nouvelles acquisitions de la galerie nationale. — Nouveautés dramatiques; une pièce socialiste. — Livres et poèmes. — La création.

Correspondance d'Orient. — La liberté des détroits. — Le khalife de Constantinople et l'Afrique centrale. — Au christianisme la peute, à l'islamisme le profit. — La propagande musulmane en Afrique. — La traite des noirs et le commerce des esclaves au Caire et à Constantinople. — La succession hollandaise et les colonies de la Hollande. — Attitude des diverses puissances européennes. — Les compensations de l'occupation de Chypre, Candie, Rhodes et Jaffa. — Eventualité d'un partage d'influence entre la France et l'Angleterre.

Correspondance d'Italie. — Rossinante parlementaire. — L'administration communale et les Caporioni. — Omnipotence des députés. — Littérature de la misère. — La dynastie de Savoie et celle des Bonaparte. — Démocratie cléricale. — Diplomatie italienne. — Transsaharien italo-allemand. — Canon monstre. — Le khédive à Naples. — La liste civile du doge de Venise.

Correspondance de Londres. — Les funérailles du prince impérial. — Mort de lord Lawrence le grand *Sahib*. — Bessemer et ses inventions. — L'exposition de la Société d'agriculture à Kinburn. — Livres nouveaux. — La Comédie française.

Chronique et Bulletin bibliographique. — La mort du prince impérial. — Une infâme calomnie. — Situation des partis. — L'Anglo-universal Bank. — Livres nouveaux : la *Vie d'un naturaliste*, etc. — Théâtres : *Gymnase, Jardin d'acclimatation.*

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 10 août.

Les Nubiens du Jardin d'acclimatation : Girard de Rialle. — Frein continu à air comprimé, système Westinghouse : E. Baclé. — Observations

recueillies à bord de la frégate la *Magicienne*. — Le bolide du 27 novembre 1877 : Amédée Guillemin. — La bougie électrique, système Wilda : E. Hospitalier. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 4 août 1879 : Stanislas Meunier. — Observation de l'occultation d'Antares, le 28 juillet 1879 : Camille Flammarion. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 349^e livraison (9 Août 1879). — TEXTE : Franchise, par M^{me} C. Colomb. — Les épreuves d'une pendule, par Ch. Schiffer. — Une vistel Pompei, par Charles Raymond. — Robert Darneta par Ernest Daudet. — A travers la France: Le Château du Pailly, par A. Saint-Paul.

DESSINS : C. Delort, Thérond, Sahib, Taylor.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 970^e livraison (9 août 1879). — D'Orenbourg à Samarkand, impressions de voyage d'une Parisienne, par madame Marie de Ujfalvy-Bourdon. — Texte et dessins inédits. — Onze dessins de A. Ferdinandus, E. Ronjat, Taylor, E. Bayard, et H. Chapuis, B. Schmidt.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1^{er} au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

et

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparées avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — **La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 francs. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.**

Dépôt dans les principales Parfumeries.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fouregaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Pour paraître le 20 Août courant

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

LA GARDE MOBILE DU LOT

ET LA 3^e DIVISION DU 17^e CORPS.

Campagne de 1870-1871

Par M. COURTIL.

Opérations militaires de la 3^e division du 17^e corps. Marches et combats du 70^e mobile. Impressions et souvenirs de la campagne, anecdotes, notes et documents intéressant la Garde Mobile du Lot. Un fort beau volume de 300 pages avec une carte générale des opérations et des lettres d'approbation de MM. les généraux Jouffroy et de Colomb.

AVIS.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la maison Abel Pilon (A. le Vasseur, gendre et successeur).

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le Crédit littéraire et musical présente en effet des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat).

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies, 2 beaux volumes, contenant 106 cartes gravées et coloriées matière de dix volumes in-8°. Prix: 125 francs, payables 20 francs tous les 4 mois.

Grand Atlas universel de Géographie ancienne et moderne, par Dufour, le plus complet de tous les atlas, 40 cartes double in-folio colombier sur beau papier, coloriées avec soin. 4 volumes reliés. Prix: 90 francs; avec étui, 95 fr., payables 20 francs tous les 4 mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'Orbigny, avec la collaboration de membres de l'Académie des Sciences. Nouvelle édition, contenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 310 planches, soit environ 1,000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 francs, payables 50 francs par trimestre.

Le Règne végétal ou traité de botanique générale. 17 beaux volumes grand in-8°, dont 9 volumes de texte et 8 volumes Atlas, contenant plus de 3,000 dessins finement coloriés. Prix, cartonné: 800 francs, payables 60 francs par trimestre.

MÉDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2 f. 50, la boîte.

II. Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

MM. les ecclésiastiques sont priés de consulter mes prix courants qui leur seront envoyés franco sur leur demande relativement à l'aménagement des Eglises et Chapelles.

Plusieurs prêtres sont venus dans mes magasins possesseurs de prix-courants provenant de diverses maisons de Toulouse, et dans lesquels figuraient certains dessins, types de ma collection, notamment un autel roman, qui a été honoré d'une médaille de première classe.

Ils avaient cru par ce fait que je m'étais retiré des affaires, ou tout au moins que j'avais cédé mon établissement, ce qui me met dans la nécessité de vous prévenir, contre cette croyance; ma fabrique est demeurée sise à Lapujade-Pérole (depuis 35 ans) et mes magasins, rue Boulbonne, 40, et rue d'Astorg, 2.

Les produits de ma fabrication jouissent toujours, dans le monde ecclésiastique, d'une réputation de finesse et de solidité justement acquise et confirmée par six médailles d'Or et d'Argent obtenues à diverses expositions. Celle de 1^{re} classe, récemment méritée à l'exposition de Rodez 1876, prouve la supériorité

Eaux minérales de Miers. Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être, propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

100,000 cures réelles par an

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, névrosité, épuisement, déprimisme, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-

médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit bon et la digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

COMPAGNIE

EAUX MINÉRALES RÉUNIES

(Société anonyme en formation)

CAPITAL: 2,500,000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. Émile GALLET, O. M. président.

M. Antonin D'AGIOUT, M. CONSEILLANT, O.

M. Auguste CAILLE, M. Germain DELAVIGNE, O.

M. COULOMB, ph^o de 1^{re} cl. M. SPILLER, O.

Directeur-médical: M. le D^r CABROL, C.

La Souscription sera ouverte du 7 au 14 Août

à la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

7, rue Lafayette, à Paris,

et dans ses Succursales, des départements.

ON VERSE:

Demande d'Agents.

Une ancienne maison de fabrication demande dans tous les pays des agents pour la vente d'articles indispensables qui ont obtenu la Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris. Les personnes des deux sexes, de toutes conditions, peuvent accepter l'agence et se créer un fort revenu dans leurs loisirs seulement. S'adresser franco au Directeur de l'Alliance, à la Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement pour la Suisse est de 0.25 centimes.

EPILEPSIE

(Mal caluc) guérie par correspondance le médecin spécial D^r KILLISH, à Dresde-Neustadt (Saxe). Plus de 8000 succès.

AVIS

On demande des Ouvriers

S'adresser à M^r NARDOT, fils, rue du Lycée, à Cahors.

À VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTELOU, forgeron à Soullaguet, par Gourdon.

5 MONTRE

ronde, montre plate à cylindre, 40^e Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à rubis gar. 3 ans, 18 fr. et tout OR, 48 fr. etc. Env. f. du tarif. S'adr. à G. Tribaudou à Besançon (Doubs)

20 MONTRE

à Remontoir et misé à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 75 fr. — Envoi f^o av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. à G. Tribaudou à Besançon (Doubs)

En souscrivant..... 50
A la répartition..... 75
Le 20 octobre 1879..... 125
Le 20 janvier 1880..... 125
Le 20 avril 1880..... 125

500 francs

Les Souscripteurs de Titres entièrement libérés jouiront de droit de préférence et d'une bonification de 10 francs par action.

La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de diverses Stations d'eaux minérales, et entre autres du magnifique Hôtel et Etablissement de bains de Salins (Jura), ainsi que du grand hôtel de la Délicieuse, à Vals; de 5 Sources ferrugineuses dites du Pradel, de celle du Volcan d'Aizac, près Vals, la plus riche en fer et en manganèse de toutes les eaux connues, et de Corneto (Italie).

Les bénéfices que la Compagnie est appelée à réaliser se répartissent comme suit entre les trois Stations d'eaux minérales qu'elle possède:

Table with 2 columns: Station name and amount. Etablissement de Salins: 110,000 fr. Eaux de Vals, Pradel et Volcan: 330,000 fr. Eaux de Corneto: 30,000 fr. Total: 470,000 fr. A déduire: publicité et frais divers: 120,000 fr. Net: 350,000 fr.

équivalent à un revenu de 14 pour 100, soit 70 francs par action.

Ce revenu est susceptible de doubler au bout de peu d'années, par suite de la qualité des eaux et du chiffre des dépenses appliqué à la publicité, pour en étendre la vente et la renommée.

Reposant sur une garantie immobilière importante, puisque les immeubles seuls ont coûté près de 2 millions, et sur une industrie sûre et éprouvée, les actions de la Compagnie des Eaux Minérales Réunies sont destinées à tripler ou quadrupler de valeur, comme celles de la Société des Eaux de Vichy, qui, émises à 500 francs, sont cotées actuellement au-dessus de 2,000 francs.

L'Hypothèque Foncière

viens d'installer ses bureaux dans son nouvel hôtel, RUE LAFAYETTE, 40, A PARIS.

Les opérations de cette Compagnie consistent à assurer, moyennant une faible prime, le REMBOURSEMENT des prêts hypothécaires et le paiement régulier de leurs intérêts. La Société garantit également le renouvellement en temps utile des inscriptions hypothécaires et le paiement à échéance des PRÊTES ET LOYERS.

Elle se charge en outre de toute négociation et réalisation d'EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton

20, 25% de Revenu par An, payables par Mois. SÉCURITÉ ABSOLUE. Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878. Brochure explicative: 60 centimes. S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.

Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. DOULADOURE (Lucien)

rue des Bourdonnais, 38, à Paris

Agent général: M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier: M. MARY (Justin), à Albas.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement.

Demande de Sous-Agents dans les cantons.

Vente aux enchères

Le dimanche, 3 août, prochain et jours suivants, s'il n'y a lieu, il sera, par M^r Chambaud, notaire à Puy-l'Evêque, procédé à la vente aux enchères du mobilier et matériel dépendant de la succession de feu M. Corciade, quand vivait entrepreneur.

La Vente aura lieu à Puy-l'Evêque, au domicile du défunt et sera faite au comptant. — Il sera perçu, en sus du prix d'adjudication, 5 p. 100 pour frais de vente.

Nota. — MM. les Entrepreneurs trouveront dans les objets mis en vente: Tombereaux, Harnais, Pioches, Bâches à mine, etc. En un mot, tout un outillage pour fortstravaux, le tout en très-bon état.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,

à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.